

Ntaganda François c/o ~~Compteur~~ KANAZI

C/O Gestion des Crédits

15 DEC 1988

MININTER

DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente, doit à Monsieur Ntaganda François la somme de Dix mille cent francs (10.100fr) pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	KM parcourus	Taux	Total
1/4/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52 ✓	10	520 ✓
5/4/1988	Nyamata-Pav Ntarama	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama	39 ✓	10	390 ✓
6/4/1988	Nyamata-Mwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Mwogo	48 ✓	10	480 ✓
7/4/1988	Nyamata-Gitagata-Rushubi-Mbonwa-Nyagihunika	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nyagihunika	56 ✓	10	560 ✓
8/4/1988	Nyamata-Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52 ✓	10	520 ✓
11/4/1988	Nyamata-Nyarugati-Rugendo-Muhanga-Musenyi	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanazi et Musenyi	68 ✓	10	680 ✓
12/4/1988	Nyamata-Pav Ntarama	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama	39 ✓	10	390 ✓
13/4/1988	Nyamata-Mwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Mwogo	48 ✓	10	480 ✓
14/4/1988	Nyamata-Rukora-Gahwi-ji-Gasenga-Kagenge-Murembi	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Mayange	63 ✓	10	630 ✓
15/4/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de Pav Musenyi	52 ✓	10	520 ✓
18/4/1988	Nyamata-Rurenge-Kagasa-Gisenyi-Mwogo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Mwogo	67 ✓	10	670 ✓
19/4/1988	Nyamata-Pav Ntarama	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama	39 ✓	10	390 ✓
20/4/1988	Nyamata-Mwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Mwogo	48 ✓	10	480 ✓
21/4/1988	Nyamata-Remera-Migina-Cyanika-Gicaca	Supervision des centres d'alphab. de secteur Mwogo GICACA	69 ✓	10	690 ✓

22/4/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52	10	520
25/4/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Réunion des alphabétiseurs de zone Musenyi	52	10	520
26/4/1988	Nyamata-Pav Ntarama	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama	41	10	410
27/4/1988	Nyamata-Pav Mayange	Réunion des alphabétiseurs de zone Mayange	38	10	380
28/4/1988	Nyamata-Pav Ntarama	Réunion des alphabétiseurs de zone Ntarama	39	10	390
29/4/1988	Nyamata-MWOGO	Réunion des alphabétiseurs de zone Mwogo	48	10	480
TOTAL			1010	10	10100

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de DIX MILLE CENT (10.100) francs

Pour approbation
Le Bourgmestre de la
commune Kanzenze
Karinganire François

Fait à Kanzenze, le 4/5/1988
Ntaganda François

Pour l'exécution conforme
Le responsable du C.C.D.F.P.
de la commune Kanzenze
Ntaganda François



Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1.89.04.04.0303
Inscrit sous poste 09 du 4/12/89
Kigali, le 4/12/89
Le Secrétaire des Opérations

Pour accord de paiement
Le Ministre de l'Énergie
et du Développement Communal

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali, le 13 DEC. 1989

OP 2327 du 30.12.89

Ntaganda François *et/compref KANAZI*

C/O Gestion des Crédits

MINISTERE

DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente, doit à Monsieur Ntaganda François la somme de Dix mille cent francs (10.100fr) pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	KM Parcourus	Taux	Total
1/4/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52	10	520
5/4/1988	Nyamata-Pav Ntarama	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama	39	10	390
6/4/1988	Nyamata-Mwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Mwogo	48	10	480
7/4/1988	Nyamata-Gitagata-Ru- ghubi-Mbonwa-Nyagihunika	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nyagihunika	56	10	560
8/4/1988	Nyamata-Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52	10	520
11/4/1988	Nyamata-Nyarugati-Ru- eye-Muhanga-Musenyi	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanazi et Musenyi	68	10	680
12/4/1988	Nyamata-Pav Ntarama	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama	39	10	390
13/4/1988	Nyamata-Mwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Mwogo	48	10	480
14/4/1988	Nyamata-Rukora-Gahwi- ji-Gasenge-Kagenge- Nurambi	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nayange	63	10	630
15/4/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de Pav Musenyi	52	10	520
18/4/1988	Nyamata-Rurange-Kaga- sa-Gisenyi-Mwogo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Mwogo	67	10	670
19/4/1988	Nyamata-Pav Ntarama	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama	39	10	390
20/4/1988	Nyamata-Mwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Mwogo	48	10	480
21/4/1988	Nyamata-Renera-Nigina- Cyanika-Gicaca	Supervision des centres d'alphab. de secteur Ntaga GICACA	69	10	690

22/4/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52	10	520
25/4/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Réunion des alphabétiseurs de zone Musenyi	52	10	520
26/4/1988	Nyamata-Pav Ntarama	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama	41	10	410
27/4/1988	Nyamata-Pav Mayange	Réunion des alphabétiseurs de zone Mayange	38	10	380
28/4/1988	Nyamata-Pav Ntarama	Réunion des alphabétiseurs de zone Ntarama	39	10	390
29/4/1988	Nyamata-MWOGO	Réunion des alphabétiseurs de zone Mwogo	48	10	480
TOTAL			1010	10	10100

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de DIX MILLE CENT (10.100fr) francs

Pour approbation
Le Bourgmestre de la
commune Kanzense
Karinganira François

Fait à Kanzense, le 4/5/1988
Ntaganda François



Pour l'exécution conforme
Le responsable du C.C.D.F.P.
de la commune Kanzense
Ntaganda François

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1.89.04.04.03.03
09 du 4/12/89
Inscrit sous poste du
Kigali, le 4/12/89

Pour accord de paiement
Le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal

Le Gestionnaire des crédits
[Signature]

P.O. = 555 mmmmmmm

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 13 DEC. 1989

Ntaganda François C/o Compref KANAZI
 C/O Gestion des Crédits
 MININTER

DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente, doit à Monsieur Ntaganda François la somme de Dix mille cent francs (10.100fr) pour avoir utilisé sa moto-cyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	KM Parcourus	Taux	Total
1/4/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52	10	520
5/4/1988	Nyamata-Pav Ntarema	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarema	39	10	390
6/4/1988	Nyamata-Nwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Nwogo	48	10	480
7/4/1988	Nyamata-Gitagata-Ru- shubi-Nbonwa-Nyagihunika	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nyagihunika	56	10	560
8/4/1988	Nyamata-Musenyei	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52	10	520
11/4/1988	Nyamata-Hyarugati-Ru- Eyo-Muhanga-Musenyei	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanazi et Musenyi	68	10	680
12/4/1988	Nyamata-Pav Ntarema	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarema	39	10	390
13/4/1988	Nyamata-Nwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Nwogo	48	10	480
14/4/1988	Nyamata-Rukore-Gahwi- ji-Gasanga-Kagenge- Nurambi	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nyanze	63	10	630
15/4/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de Pav Musenyi	52	10	520
18/4/1988	Nyamata-Ruranga-Kaga- sa-Gisenyei-Nwogo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nwogo	67	10	670
19/4/1988	Nyamata-Pav Ntarema	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarema	39	10	390
20/4/1988	Nyamata-Nwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Nwo-	48	10	480
21/4/1988	Nyamata-Remera-Nigina- Gyanika-Gicaca	Supervision des centres d'alphab. de secteur Nkaza GICACA	69	10	690

22/4/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52	10	520
25/4/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Réunion des alphabétiseurs de zone Musenyi	52	10	520
26/4/1988	Nyamata-Pav Nterama	Formation des chefs d'équipe de pav Nterama	41	10	410
27/4/1988	Nyamata-Pav Mayange	Réunion des alphabétiseurs de zone Mayange	38	10	380
28/4/1988	Nyamata-Pav Nterama	Réunion des alphabétiseurs de zone Nterama	39	10	390
29/4/1988	Nyamata-NWOGO	Réunion des alphabétiseurs de zone Nwogo	48	10	480
TOTAL			300	10	3000

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de DIX MILLE CENT (10.100) francs

Pour approbation
Le Bourgmestre de la
commune Kanzasse
Karinganire François

Fait à Kanzasse, le 4/5/1988
Ntaganda François



Pour l'exécution conforme
Le responsable du C.C.D.F.P.
de la commune Kanzasse
Ntaganda François

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1.89.04.04.0303
Inscrit sous poste 09 du 4.12.89
Kigali, le 4/12/89
Le Gestionnaire des crédits

Pour accord de paiement
Le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communautaire

P.O. *essimmwulo*



Ntaganda François *elo Compref KANAZI*

C/O Gestion des Crédits

MINISTRE

DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente, doit à Monsieur Ntaganda François la somme de Dix mille cent francs (10.100fr) pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	KM parcourus	Taux	Total
1/4/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52	10	520
5/4/1988	Nyamata-Pav Ntarama	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama	39	10	390
6/4/1988	Nyamata-Nwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Nwogo	48	10	480
7/4/1988	Nyamata-Gitagata-Ru-shubi-Nbonwa-Nyagihunika	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nyagihunika	56	10	560
8/4/1988	Nyamata-Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52	10	520
11/4/1988	Nyamata-Nyarugati-Rugero-Muhange-Musenyi	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanazi et Musenyi	68	10	680
12/4/1988	Nyamata-Pav Ntarama	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama	39	10	390
13/4/1988	Nyamata-Nwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Nwogo	48	10	480
14/4/1988	Nyamata-Rukera-Gahwi-ji-Gasanga-Kagenge-Nurambi	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nyanze	63	10	630
15/4/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de Pav Musenyi	52	10	520
18/4/1988	Nyamata-Ruranga-Kagasa-Gisenyi-Nwogo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nwogo	67	10	670
19/4/1988	Nyamata-Pav Ntarama	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama	39	10	390
20/4/1988	Nyamata-Nwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Nwogo	48	10	480
21/4/1988	Nyamata-Renere-Nigina-Cyanika-Gicaca	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nwogo	69	10	690

22/4/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52	10	520
25/4/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Réunion des alphabétiseurs de zone Musenyi	52	10	520
26/4/1988	Nyamata-Pav Ntarama	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama	41	10	410
27/4/1988	Nyamata-Pav Nayange	Réunion des alphabétiseurs de zone Nayange	38	10	380
28/4/1988	Nyamata-Pav Ntarama	Réunion des alphabétiseurs de zone Ntarama	39	10	390
29/4/1988	Nyamata-MWOGO	Réunion des alphabétiseurs de zone Mwogo	48	10	480
TOTAL			300	10	3000

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de DIX MILLE CENT (10.100fr) francs

Pour approbation
Le Bourgmestre de la
commune Kansense
Karinganire François

Fait à Kansense, le 4/5/1988
Ntaganda François

Pour l'exécution conforme
Le responsable du C.C.D.F.P.
de la commune Kansense

Ntaganda François



Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 1.89.04.04.03.03

Inscrit sous poste 09 du 4.1.2/89

Kigali, le 4.1.2/89

Le Gestionnaire des crédits

Pour accord de paiement
Le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal

P. o. essemuundo.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 13 DEC. 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE de l'Intérieur et du
Développement Communal

Budget.....
Exercice
Imputation

REQUISITOIRE
=====

Le Transporteur ..Ntaganda.François.....
résidant à ...Kanzenze..... PréfectureKigali.....
est prié de transporter Mr..Ntaganda.François.....(1)
.....Responsable du G.C.D.F.E. de la commune Kanzenze.....

Motif du voyage ..Raisons de service.....
se rendant de ..Nyamata.....à..Divers endroits de la commune Kanzenze
Distance de ..10.0.....Km à...10.....FRW le KM soit.10.00fr

Arrêté à la somme de ..Dix mille cent francs.....

Fait à Kigali.....le 27/12/89.....
Le Gestionnaire des crédits

Vu pour l'approbation, imputation
à charge du 1.89.04.04.03.03
Inscrit sur le 09 du 4/12/89
Kigali, le 4/12/89
Le Gestionnaire des crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 13 DEC. 1989

ORDRE DE MISSION,

Monsieur N. Haganu de Ganga.....
Fonction Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze.....

Est autorisé d'aller à P.A.V. Musengi.....

Pour Tarification des chefs d'équipe de l.P.V. Musengi

Date de départ 1/4/1988.....

Date de retour 1/4/1988.....

Durée de mission 1 Jour.....

Fait à Kanzenze, le 1/4/1988.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karingani François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à Musengi.....le 1/4/1988.....

Départ de Musengi.....le 1/4/1988.....

Arrivée à C. Conseil. l. 1988.....le 1/4/1988.....

ORDRE DE MISSION

Monsieur .. Ngapady Koussou

Fonction .. Responsable du C.C. D.F.P. Kanzenze

Est autorisé d'aller à .. P.P.V. N.T. ARMAN

Pour .. Fourniture des ch. p. d'épave de PAINTARMA

Date de départ .. 5/4/1988

Date de retour .. 5/4/1988

Durée de mission .. 1. Jour

Fait à Kanzenze, le .. 5/4/1988

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François



Visa de l'autorité responsable où l'agent s'est rendu

Arrivée à N.T. ARMAN le .. 5/4/1988

Départ de Ndelonzi Fr. Koussou .. 5/4/1988

ORDRE DE MISSION,

Monsieur *N. Tabas...*
Fonction *Responsable du C.C.F.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à *N. Wogo*

Pour *Formation des chefs d'équipe de secteur Nwogo*

Date de départ *6/4/1988*

Date de retour *8/4/1988*

Durée de mission *1.04.1988*

Fait à Kanzenze, le *6/4/1988*

Le Bourgmestre de la Commune Kanzenze
Karinganire François



Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Arrivée à *N. Wogo* le *6/4/1988*

Départ de *N. Tabas* le *8/4/1988*

Arrivée à *N. Wogo* le *8/4/1988*

Est autorisé d'aller à
ORDRE DE MISSION
Pour

Monsieur .. *Ntaganda François*

Fonction .. *Responsable du C.C.F.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à *Citoyens Ruzubizi Nkousso Nyagihungu*

Pour *Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nyagihungu*

Date de départ .. *2/4/1988*

Date de retour .. *7/4/1988*

Durée de mission .. *1 jour*

Visé de l'autorité
Responsable ou l'agent s'est
rendu

Fait à Kanzenze, le *2/4/1988*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François



Arrivée à

Visa de l'autorité
responsable ou l'agent
s'est rendu

Arrivée à *Nyagihungu* le *2/4/1988*

Départ de *Citoyens Ruzubizi Nkousso Nyagihungu*

ORDRE DE MISSION

Monsieur .. M. Japandé François ..
Fonction .. Responsable du C.C.F.P. Kanzenze ..
Est autorisé d'aller à .. P.A.V. Nusenyi ..
Pour .. Fourniture des chefs d'équipe ..

Date de départ .. 8/4/1988 ..

Date de retour .. 8/4/1988 ..

Durée de mission .. 1 jour ..

Fait à Kanzenze, le .. 8/4/1988 ..

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganira François



Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à .. Nusenyi .. le .. 8/4/1988 ..

Départ de .. Carrière de la S.A.
M. Mubumba Félicien
Musenyi

ORDRE DE MISSION.

Monsieur .. *M. Magandy François* ..
Fonction *Responsable du B.C. et F.P. Kanzenze* ..

Est autorisé d'aller à *Angarupats - Rugeyo - Nuhanga - Museenzi*

Pour *inspection des routes d'exploration de secteur
Kevazi et Nuteenzi*

Date de départ .. *11/4/1988* ..

Date de retour .. *11/4/1988* ..

Durée de mission .. *10 Jours* ..

Fait à Kanzenze, le .. *11/4/1988* ..

Le Bourgmestre de la Commune Kanzenze
Karinganire François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à *Museenzi* .. le .. *11/4/1988* ..

Départ de *Nuhanga* .. le .. *11/4/1988* ..

Arrivée à *Councils* .. le .. *11/4/1988* ..

ORDRE DE MISSION

Monsieur ... *M. Japandj François*

Fonction ... *Responsable du C.C.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à ... *P.N.V. N.T. ARARA*

Pour ... *Fermeture des chefs d'expédition de P.N.V. ARARA*

Date de départ ... *12/4/1988*

Date de retour ... *19/4/1988*

Durée de mission ... *1 jour*

Fait à Kanzenze, le ... *12/4/1988*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François



Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à ... *N.T. ARARA* ... le ... *12/4/1988*

Départ de ... *Coursu* ... de ... *N.T. ARARA*

ORDRE DE MISSION.

Monsieur .. *M. Kapanda François* ..
Fonction .. *Responsable du C.C.V.F.P. Kanzenze* ..
Est autorisé d'aller à .. *Nwogo* ..
Pour .. *Forces des chefs d'espérance de sections Nwogo*

Date de départ. *13/4/1988* ..
Date de retour *13/4/1988* ..
Durée de mission *1 jour* ..

Fait à Kanzenze, le *13/4/1988* ..

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François



Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Arrivée à .. *Nwogo* .. le *13/4/1988* ..

Départ de .. *N. Karinganire* .. *Kanzenze* .. *Karinganire*

Arrivée à .. *Coussiller de sections Nwogo* ..

ORDRE DE MISSION

Monsieur *M. Kapandjé François*

Fonction *Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à *Bukara, Bukuzizi, Gassaye, Kapaye*

Pour *Représentation des Cantons d'Alphabé, Koutoum de Sektou Dayaye*

Date de départ *14/4/1988*

Date de retour *14/4/1988*

Durée de mission *1. Jours*

Fait à Kanzenze, le *14/4/1988*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François



Visa de l'autorité responsable où l'agent s'est rendu

Arrivée à *Dayaye* le *14/4/1988*

Départ de *Bukuzizi J. Leonard* *Dayaye*

ORDRE DE MISSION.

Monsieur *M. Havandé François*
Fonction *Responsable du C.C.D.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à *P.N.V. Nusemy*

Pour *Formuler des chefs d'impôts de P.N.V. Nusemy*

Date de départ *15.4.1988*

Date de retour *15.4.1988*

Durée de mission *1 Jour*

Fait à Kanzenze, le *15.4.1988*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à *Nusemy* le *15.4.1988*

Départ de *Nusemy* le *15.4.1988*

Arrivée à *Councilor* le *15.4.1988*

ORDRE DE MISSION

Monsieur ... *M. Tapandj François*

Fonction ... *Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à *Burere - Kanzenze - Buremy*

Pour *suppléant des centres d'alphabétisation de*
secteur Mwogo

Date de départ ... *18/4/1988*

Date de retour ... *18/4/1988*

Durée de mission ... *1 jour*

Fait à Kanzenze, le ... *18/4/1988*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François



Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à *Mwogo* ... le *18/4/1988*

Départ de *Courville* de *secteur Mwogo*

ORDRE DE MISSION.

Monsieur .. *Stephane Françoise* ..
Fonction .. *Responsable du C.A.D.F.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à .. *P.R.V. W.T.A.R.M.A.* ..

Pour .. *formation de chef d'équipe de P.R.V. W.T.A.R.M.A.*

Date de départ .. *19/4/1988* ..

Date de retour .. *19/4/1988* ..

Durée de mission .. *1 jour* ..

Fait à Kanzenze, le .. *19/4/1988* ..

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François



Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Arrivée à .. *N.T.A.R.M.A. le 19/4/1988* ..

Départ de .. *Ndekezi Pile* ..

Arrivée à .. *Coussiller de l'équipe W.T.A.R.M.A.* ..

Est autorisé d'aller à
ORDRE DE MISSION

Pour

Monsieur ... *N. Lapandé François*

Fonction ... *Responsable des C.C.T.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à ... *Ruvogo*

Pour ... *Forerun bin des chefs d'espérance de Secteur Ruvogo*

Fait à Kanzenze, le
Date de départ ... *20/4/1988*

Le Bourgmestre de la commune
Karinganire
Date de retour ... *20/4/1988*

Durée de mission ... *1. Jour*

Visa de l'autorité
Responsable ou l'agent s'est
rendu

Fait à Kanzenze, le ... *20/4/1988*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire français



Arrivée à

Visa de l'autorité
responsable ou l'agent
s'est rendu

Arrivée à *Ruvogo* le ... *20/4/1988*

Départ de *Ruvogo* le ... *20/4/1988*

Conseillers de Secteur Ruvogo
Ntshamba, Ntshamba

Ottobaud

ORDRE DE MISSION.

Monsieur Stephanus Franzen's
Fonction Responsable du C.A.P. Kanzenze

Est autorisé d'aller à Remera, Niginy, Cyanika, Biacy

Pour Supervision des centres d'alphabetisation de secteur Biacy

Date de départ 21/4/1988

Date de retour 27/4/1988

Durée de mission 1. semaine

Fait à Kanzenze, le 21/4/1988

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinga Lire François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à Biacy le 21/4/1988

Départ de Mfangumany Wewerday

Arrivée à Cansiller wa Secteur Biacy

Est autorisé d'aller à
ORDRE DE MISSION
Pour

Monsieur Mwasa du Franconis

Fonction Responsable du C.C.F.S. Kanzenze

Est autorisé d'aller à D.S.V. Nuteuye

Pour Formation des chefs d'équipe

Fait à Kanzenze, le
Date de départ 22/4/1988

Le Bourgmestre de la commune
Karinganire François
Date de retour 22/4/1988

Durée de mission 1 Jour

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Fait à Kanzenze, le 22/4/1988 ..
Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François



Arrivée à
Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à Nuteuye le 22/4/1988

Départ de Conseillers laura

ORDRE DE MISSION.

Monsieur *N. Hapardis Françoise*
Fonction *Responsable du C.A.S.T.P. Kanzenze*
Est autorisé d'aller à *P.O.U. Nuseny*
Pour *Réunion de alphabétiseurs de zone Nuseny*

Date de départ *22.4.1988*
Date de retour *25.4.1988*
Durée de mission *1. jour*

Fait à Kanzenze, le *25.4.1988*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganine François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à *Nuseny* le *25.4.1988*
Départ de *Nushumbi Pelicien*
Arrivée à *Councilles* le *26.4.1988*

ORDRE DE MISSION

Monsieur N.T. Spandy François

Fonction Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze

Est autorisé d'aller à PAU N.T. ARMOUS

Pour Formation des chefs d'équipe de PAU N.T. ARMOUS

Date de départ 26/4/1988

Date de retour 26/4/1988

Durée de mission 1 Jour

Fait à Kanzenze le 26/4/1988

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karlingaïne François



Visa de l'autorité responsable où l'agent s'est rendu

Arrivée à N.T. ARMOUS le 26/4/1988

Ndebez, N X.

Départ de Casimil de Sakaï N.T. ARMOUS

ORDRE DE MISSION

Monsieur *N. Tagandya François*.....

Fonction *Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze*.....

Est autorisé d'aller à *P.P.V. Nayanga*.....

Pour *Mission des alphabétiseurs de zone Nayanga*

Date de départ *27/4/1988*.....

Date de retour *27/4/1988*.....

Durée de mission *1 Jour*.....

Fait à Kanzenze, le *27/4/1988*.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François

Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu



Arrivée à *Nayanga*... le *27/4/1988*

Départ de *Bazungu J. d.*
Centre de formation de Nayanga

ORDRE DE MISSION.

Monsieur *W. Tapandya François*.....
Fonction *Responsable de C.A.F.P. Kanzenze*.....

Est autorisé d'aller à *P.R.V. NTARARA*.....

Pour *Reunion des alphabétiseurs de zone NTARARA*

Date de départ *28/4/1988*.....

Date de retour *27/4/1988*.....

Durée de mission *1 jour*.....

Fait à Kanzenze, le *28/4/1988*.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à *NTARARA* le *28/4/1988*.....

Départ de *Ndekez. Br. A* le

Arrivée à *Coussille de Lecteur NTARARA*

ORDRE DE MISSION

Monsieur .. *W. Agardy Francois*

Fonction *Responsable du ce D.F.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à ... *Nwogo*

Pour *Reunion des alphabétiseurs de zone Nwogo*

Date de départ *29/4/1988*

Date de retour *29/4/1988*

Durée de mission *1 jour*

Fait à Kanzenze, le *29/4/1988*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire Francois



Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à *Nwogo* le *29/4/1988*

Départ de *W. Agardy Francois* ~~.....~~
Conseillers de Section Nwogo

24/5/1988	Nyamata-Rushubi	Formation des chefs d'équipe de secteur Nyagihunika	38	10	380 ✓
26/5/1988	Nyamata-Pav Nta rama	Formation des chefs d'équipe de pav Nta rama	39	10	390 ✓
27/5/1988	Nyamata-Pav Muse nyi	Formation des chefs d'équipe de pav Muse nyi	52	10	520 ✓
30/5/1988	Nyamata-Pav Muse nyi	réunion des alpha- bétiseuts de zone Musenyi	52	10	520 ✓
Total			825 ✓	10	8250 ✓

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Huit mille deux cent cinquante francs (8.250fr).

Pour approbation
Le Bourgmestre de la commune
Kanzenze
Karinganire François



Fait à Kanzenze, le 2/6/1988
Ntaganda François

Pour l'exécution conforme
Le Responsable du C.C.D.F.P. de
la commune Kanzenze
Ntaganda François

Pour accord de paiement
Le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 1.89.04.04.0303

Inscrit sous poste 12 du 4/12/89

Kigali, le 4/12/89

Le Gestionnaire des crédits

P. 0 2327 du 30-12-89

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

DES FINANCES

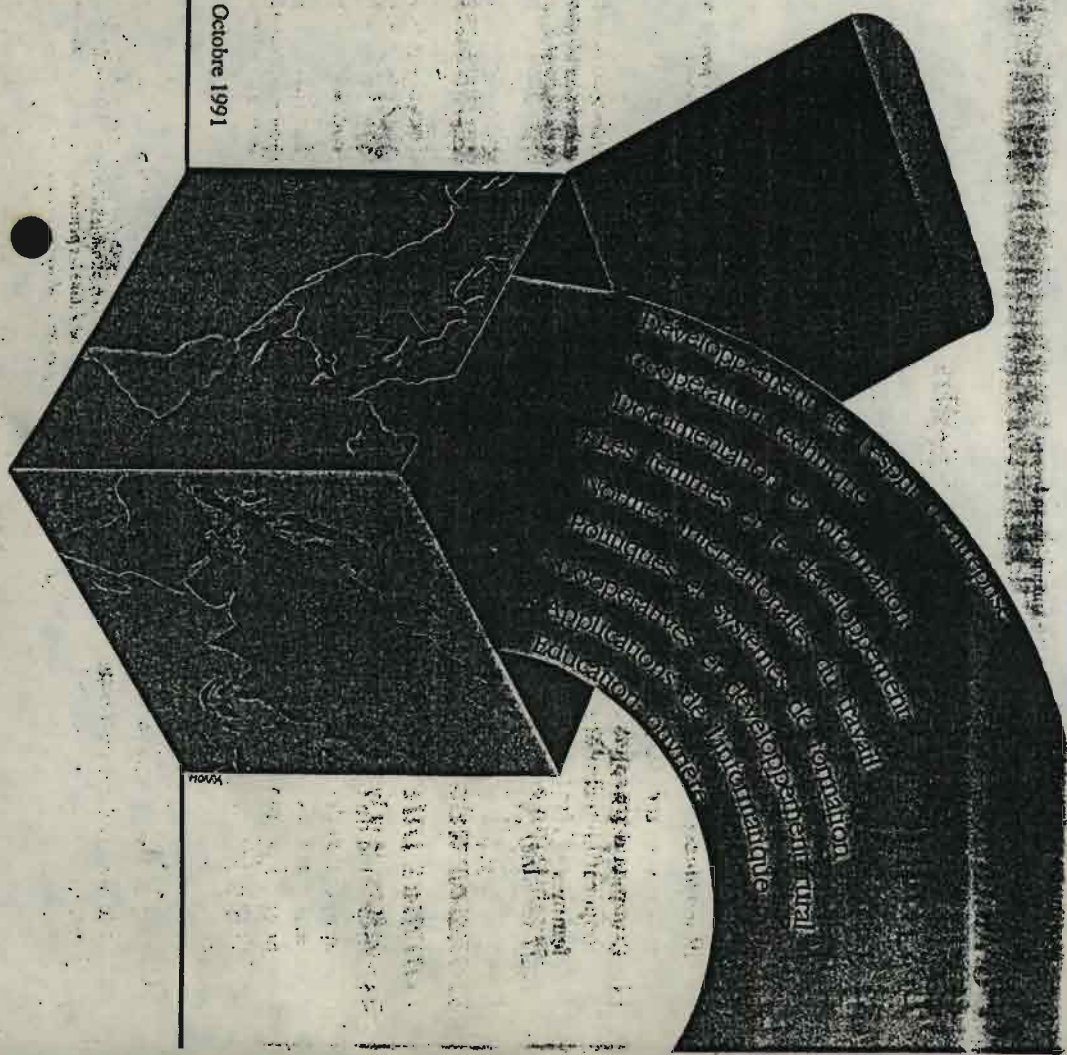
Kigali, le

13 DEC. 1989



CENTRE INTERNATIONAL
DE FORMATION DE L'OIT
Turin, Italie

PROGRAMME DE FORMATION 1992



Octobre 1991

Le Centre international de formation à Turin, qui fait partie de l'Organisation internationale du Travail (OIT), dont le siège est à Genève, se consacre depuis vingt-six ans au développement des ressources humaines.

Sa situation géographique privilégiée, au coeur d'une vaste zone industrielle, commerciale et agricole de l'Europe, offre aux participants la possibilité de se familiariser avec divers modèles de développement technologique et social et leur permet de vivre et d'étudier dans une atmosphère internationale stimulante.

Les installations pour la formation et l'accueil des stagiaires se trouvent dans des pavillons modernes, situés dans un plaisant parc qui s'étend sur la rive du fleuve Po.

Hébergement

Le logement est fourni dans des chambres confortables, toutes avec douche et toilette privées. Le campus comprend aussi: un restaurant, une cafétéria, un cinéma, une banque, une agence de voyages, un bureau de poste, des installations pour les sports et loisirs. Une infirmerie moderne assure, jour et nuit, l'assistance médicale.

Ressources didactiques

Le Centre dispose d'un large éventail de ressources techniques et didactiques. Le corps enseignant international du Centre est assisté par un vaste réseau de conférenciers et d'experts.



Pour obtenir notre brochure, la liste des prix, le calendrier actualisé et tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser au:

Bureau de l'Information Publique,
CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'OIT
125, Corso Unita d'Italia, 10127
TURIN (Italie)

Téléphone: Code international + 39 + 11 + 69361
Téléfax: Code international + 39 + 11 + 638 842 ou 310 25 29
Télex: 221449 CENTRN-I
Télégrammes: INTERLAB TORIN



Développement de l'esprit d'entreprise

1. **Création et développement de petites entreprises (6 semaines)**
Français (pour l'Afrique)
Espagnol (pour l'Amérique latine)
Des entrepreneurs et gestionnaires de petites entreprises et des fonctionnaires de chambres de commerce se familiariseront avec les politiques et les méthodes visant à développer l'esprit d'entreprise. Ils auront des échanges de vue avec des entrepreneurs, des fonctionnaires du secteur public, de banques et d'associations industrielles qui s'occupent de l'appui aux petites entreprises.
2. **Gestion de la productivité (4 semaines)**
Anglais (pour l'Europe Centrale et l'Europe de l'Est)
Des hauts responsables de sociétés de conseil, de centres de productivité et d'entreprises industrielles approfondiront les concepts modernes et l'approche systématique en vue d'accroître la productivité dans les entreprises publiques et privées.
3. **Services d'appui aux petites entreprises (6 semaines)**
Anglais (pour l'Europe de l'Est)
Ce cours a pour but de présenter aux entrepreneurs et aux fonctionnaires de chambres de commerce, d'associations industrielles et de banques les services susceptibles de contribuer au développement du secteur privé.
4. **Création et développement de petites et moyennes entreprises par des femmes (10 semaines)**
Français (pour l'Asie)
Les participantes prépareront des études de faisabilité en vue de créer et gérer une entreprise et jetteront les bases d'associations visant à promouvoir l'esprit d'entreprise des femmes dans leurs pays respectifs.
5. **Politiques et stratégies pour le développement de l'esprit d'entreprise des femmes (6 semaines)**
Anglais (pour l'Afrique)
Des hauts fonctionnaires d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux chargés de l'appui aux petites entreprises ou de l'intégration des femmes au processus de développement analyseront les initiatives expérimentées avec succès en Europe pour promouvoir l'esprit d'entreprise des femmes; ils élaboreront des stratégies appropriées à appliquer dans leurs pays.

Coopération technique

6. **Passation des marchés d'équipements (6 semaines)**
Anglais (interrégional)
Français (pour l'Afrique)
Les responsables de la passation des marchés d'équipements dans le cadre des projets appuyés par des institutions financières internationales acquerront les qualifications nécessaires pour remplir leurs fonctions selon les directives et les procédures des banques internationales de développement.
7. **Analyse et évaluation d'études de faisabilité de projets d'investissements (4 semaines)**
Anglais (interrégional)
Des analystes financiers et des responsables de projets d'investissement mettront à jour leurs connaissances des concepts, approches et méthodes les plus modernes pour la conduite d'études de faisabilité et se familiariseront avec l'utilisation de logiciels spécialement conçus à cet effet.
8. **Gestion de projets de coopération technique (4 semaines)**
Anglais (interrégional)
Français (pour l'Afrique)
Des directeurs nationaux de projets, des fonctionnaires chargés de la planification du développement et des formateurs en gestion de projets élargiront leur compétence dans l'identification, la formulation, l'examen, l'exécution et l'évaluation de projets financés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).
9. **Gestion de la coordination**
Espagnol (pour l'Amérique latine)

Cours réguliers 1992

Politiques et systèmes de formation

17. **Enseignement et formation professionnelle: politiques et planification (1 semaine)**
Anglais (pour l'Asie)
Portugais (pour l'Afrique)
Des hauts responsables de l'enseignement et de la formation professionnelle dans les pays en développement analyseront les systèmes existants dans leurs pays ou régions; en outre, ils élaboreront des mesures visant à améliorer l'efficacité de la formation et à ajuster celle-ci aux exigences du marché du travail.
18. **Gestion d'établissements de formation professionnelle (8 semaines)**
Anglais (interrégional)
Arabe (pour les États arabes)
Portugais (pour l'Afrique)
Des directeurs et des cadres d'établissements de formation professionnelle examineront les moyens d'améliorer la gestion de leurs institutions, par l'application de concepts modernes d'organisation, d'évaluation et d'amélioration des résultats.
19. **Gestion de systèmes de formation professionnelle (8 semaines)**
Anglais (pour l'Afrique)
Anglais (pour l'Asie)
Ce cours se propose de perfectionner la compétence des participants dans la conception, la gestion et l'évaluation des systèmes de formation, compte tenu des tendances économiques, du marché du travail, des indicateurs de l'emploi et des politiques gouvernementales dans les domaines suivants: structure, objectifs et gestion de ces systèmes; sélection et placement des personnes à former; programmes et techniques pédagogiques; coûts et financement.
20. **Méthodologie de la formation et conception de plans d'étude (6 semaines)**
Anglais (interrégional)
Ce cours vise à améliorer la compétence de formateurs et de responsables de la formation dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des programmes didactiques relevant de leurs domaines de spécialisation.
21. **Mise au point et application de nouvelles technologies de la formation (6 semaines)**
Anglais (pour l'Asie)
Des directeurs et des cadres d'institutions de formation examineront le potentiel des nouvelles technologies de la formation (informatique, télécommunications, vidéo, vidéo interactive et publication assistée par ordinateur) et appliqueront ces technologies à leurs situations nationales.

Coopératives et développement rural

22. **Gestion de coopératives**
Espagnol (pour l'Amérique Latine) - 10 semaines
Français (pour l'Afrique) - 8 semaines
Des dirigeants de coopératives et des agents de l'État chargés du développement du secteur coopératif enrichiront leur compétence en matière de gestion, en particulier leur capacité de planifier, d'organiser, de commercialiser et de contrôler la production des coopératives.
23. **Création et gestion de services sociaux par des coopératives (6 semaines)**
Espagnol (pour l'Amérique latine)
Des fonctionnaires d'agences gouvernementales chargés du secteur coopératif, des responsables de services sociaux et des directeurs de programmes d'autoassistance prépareront et évalueront des études de faisabilité et des projets de création de services sociaux gérés en participation.
24. **Gestion de projets de développement de communautés rurales (6 semaines)**
Anglais (pour l'Afrique)
Les participants se familiariseront avec les questions et les problèmes liés à la gestion de projets de développement communautaire dans les zones rurales. L'étude de cas concrets leur permettra d'explorer les différentes possibilités d'employer les ressources locales et de mobiliser la participation de la population locale au processus de développement.

représentants de haut niveau du système des Nations Unies (2 semaines)

Des coordinateurs résidents et des représentants sur le terrain des institutions spécialisées examineront et détermineront les moyens permettant de renforcer l'effort d'assistance que le système des Nations Unies déploie au niveau des pays, afin de relever les défis des années quatre-vingt-dix.

Documentation et information

10. Création et gestion de centres de documentation (10 semaines)
 Français (pour l'Asie)
 Espagnol (pour l'Amérique Latine)
 Ce cours, destiné aux femmes fonctionnaires d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, est axé sur la création et la gestion de centres de documentation et d'information.
11. Création et gestion de centres de documentation et de législation du travail (8 semaines)
 Français (pour l'Asie)
 Des fonctionnaires de ministères du Travail, de syndicats et d'organisations d'employeurs perfectionneront leur compétence dans la recherche, la sélection et la diffusion de l'information sur les normes internationales du travail.

Les femmes et le développement

12. Les femmes et les professions techniques (6 semaines)
 Espagnol (pour l'Amérique Latine)
 Ce cours, destiné à des directeurs d'instituts polytechniques ou d'enseignement supérieur, a été conçu en vue de développer des plans d'action pour stimuler l'accès des femmes à la formation technique.
13. Stratégies et méthodes de formation pour les femmes (9 semaines)
 Français (pour l'Afrique)
 A partir des recherches réalisées en Afrique et en Europe sur la formation professionnelle qui est offerte spécifiquement aux femmes, ce cours permet de comparer des expériences diverses et de définir des stratégies pour promouvoir l'accès des femmes à la formation.
14. L'impact des projets de coopération technique sur les femmes (1 semaine)
 Anglais (intercontinental)
 Des coordinateurs nationaux de projets, des fonctionnaires chargés de la planification du développement et des chercheuses examineront les méthodes pour évaluer le degré d'intégration des femmes dans toutes les phases du cycle du projet.

Normes internationales du travail

15. Inspection du travail et application des normes internationales du travail pour la promotion de l'égalité (4 semaines)
 Français (pour l'Afrique)
 Des fonctionnaires gouvernementaux, des inspecteurs du travail, des directeurs d'usines et des représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs analyseront les normes internationales du travail en matière d'inspection du travail, d'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de rémunération, ainsi que la mise en application de ces normes dans un certain nombre de pays d'Afrique.
16. Normes internationales du travail, conditions de travail et productivité dans les petites entreprises (4 semaines)
 Anglais (pour l'Asie)
 Des hauts fonctionnaires de ministères du Travail, de l'inspection du Travail, de centres de productivité et d'instituts de formation à la gestion examineront des cas concrets où l'application des normes internationales a amélioré les conditions de travail tout en stimulant la productivité dans les petites entreprises; ils étudieront également la possibilité d'adapter ces expériences à leurs contextes nationaux.

Pour connaître les dates des cours réguliers, veuillez demander le "calendrier des cours" qui est périodiquement mis à jour.

Applications de l'informatique

- *25. Application de l'informatique à la gestion des petites et moyennes entreprises (10 semaines)
 Français (pour l'Afrique)
 L'objectif de ce cours est de familiariser les entrepreneurs et les conseillers des petites et moyennes entreprises avec les applications de l'informatique de gestion. Les participants sélectionneront et exploiteront des systèmes informatiques et des logiciels susceptibles d'améliorer la gestion des entreprises et de faciliter leur travail.
- *26. Application de l'informatique à la gestion des établissements de formation professionnelle (10 semaines)
 Français (pour l'Afrique)
 Des responsables de centres de formation approfondiront leur connaissance des instruments informatiques, identifieront et résoudreont des problèmes liés aux systèmes intégrés de gestion, concevront des logiciels d'application et appliqueront des stratégies et des méthodes permettant d'améliorer la gestion de leurs institutions.

Education ouvrière

27. Analyse économique et financière des entreprises (7 semaines)
 Français (pour l'Afrique)
 Les représentants syndicaux qui participent aux négociations collectives doivent connaître le fonctionnement de l'entreprise sur les plans économique et financier. Ce cours a été conçu en vue de perfectionner leur compétence dans ce domaine.
28. Education ouvrière en matière de sécurité et hygiène (7 semaines)
 Français (pour l'Afrique)
 Les participants examineront les finalités, les objectifs et la structure des systèmes de formation syndicale en matière de sécurité et hygiène du travail et identifieront les besoins de formation dans ce contexte.
29. Gestion de services spéciaux pour les syndicats (5 semaines)
 Espagnol (pour l'Amérique Latine)
 Les syndicats des pays en développement sont de plus en plus souvent appelés à répondre aux besoins de leurs membres par une gamme de services spéciaux tels que les mutuelles de crédit, les coopératives et les garderies d'enfants. Ce cours présente les questions liées à la gestion de ces services.
30. Gestion de systèmes de formation syndicale (7 semaines)
 Anglais (pour l'Asie) Portugais (pour l'Afrique)
 Ce cours vise à améliorer la compétence des syndicats en ce qui concerne l'organisation et l'exécution d'activités de formation.
31. Formation syndicale en matière de négociation collective (5 semaines)
 Anglais (pour l'Europe centrale et l'Europe de l'Est)
 Ce cours a pour but de consolider et perfectionner la compétence des représentants syndicaux en matière d'organisation et de négociation collective.
32. L'éducation ouvrière pour les travailleuses (7 semaines)
 Anglais (pour l'Afrique)
 Espagnol (pour l'Amérique Latine)
 Les problèmes particuliers auxquels sont confrontées les femmes au travail et au sein du syndicat constituent le thème de ce cours. La façon dont les programmes d'éducation ouvrière peuvent renforcer le rôle des femmes dans les syndicats fera l'objet d'une étude approfondie.
33. Education ouvrière et syndicats du secteur rural (7 semaines)
 Anglais (pour l'Asie)
 Ce cours vise à aider les syndicats du secteur rural à établir les bases d'une organisation plus efficace par des programmes de formation syndicale et d'éducation ouvrière.

Pour ce qui a trait aux cours destinés aux dirigeants et formateurs syndicaux, le choix des organisations syndicales et la sélection des candidats sont assurés par le Groupe des Travaux du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail.

PROGRAMME DE FORMATION EN GROUPE

Cours réguliers

Les cours réguliers du Centre international de formation répondent à des besoins prioritaires, communs à des groupes de pays au sein d'une région déterminée.

Il est essentiel que les candidats possèdent les qualifications et l'expérience requises et maîtrisent la langue dans laquelle les cours se déroulent.

Ce dépliant contient la liste des cours réguliers prévus pour 1992.

À la demande, et à condition que le nombre de candidats soit suffisant, le Centre peut organiser des cours réguliers dans des langues autres que celles qui sont proposées dans le programme 1992.

Programmes sur mesure

Ces programmes, conçus pour répondre à un besoin spécifique de formation au niveau national, régional ou international, se déroulent à Turin, dans les pays ou dans les régions des participants. Les objectifs, le contenu, la méthodologie, la durée et la langue de ces programmes sont établis de commun accord avec les institutions bénéficiaires et les mandants financiers.

À titre d'exemple, voici quelques unes des activités sur mesure organisées récemment:

- Gestion de systèmes de sécurité sociale (pour la Chine, 1991)
- Le rôle des organisations d'employeurs dans la définition des qualifications pour l'emploi (pour l'Asie, 1991)
- Gestion moderne des entreprises et internationalisation des relations économiques (pour l'URSS, 1991)
- Perfectionnement des qualifications en matière de gestion dans l'industrie automobile (pour l'URSS, 1991)
- Formation de formateurs du Centre national de formation professionnelle (pour le Burundi, 1991 et pour le Rwanda, 1991)
- Administration du travail pour le secteur urbain (pour l'Asie, 1991)
- Formation pour les activités rurales rémunératrices - TRUGA (pour le Congrès National Africain, 1990/91)
- Formation de formateurs dans le cadre des campagnes pour l'éradication de la circoncision des femmes (pour l'Afrique, 1991)
- Gestion des institutions de formation en hôtellerie et tourisme (pour la Turquie, 1990)
- Formation du personnel des douanes (pour la Namibie, 1990)
- Introduction aux politiques et aux procédures des programmes du PNUD (pour la Tchécoslovaquie, 1990)
- La drogue et l'alcool sur le lieu de travail: programme de formation sur la prévention et l'assistance (pour l'Asie, 1990)
- Intégration de la fonction de formation dans l'entreprise (pour l'Italie, 1990)
- La femme et les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (pour la Jamahiriya arabe libyenne, 1990)

Les demandes de programmes sur mesure doivent être adressées au Directeur du Département de la formation du Centre.

PROGRAMME DE FORMATION INDIVIDUELLE

Pour les personnes dont les besoins de perfectionnement ne peuvent être satisfaits par une formation en groupe, le Centre organise des cours et séjours à Turin et dans le monde entier, en faisant appel au réseau de bureaux et de correspondants de l'OIT dans plus de cent pays.

Les stagiaires se spécialisent dans des instituts d'enseignement supérieur, des centres de formation technique ou professionnelle, des agences gouvernementales ou non gouvernementales, ou des entreprises. En 1991, plus de 700 personnes ont bénéficié de cette formation individuelle. Celle-ci est normalement financée par des projets nationaux, souvent avec l'assistance du PNUD, de la Banque mondiale, des banques régionales de développement ou d'agences de coopération technique bilatérale.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les activités de recherche et de développement du Centre consistent à concevoir de nouveaux cours, à actualiser les cours existants, à produire des nouvelles multi-média de formation, ainsi qu'à exécuter des projets de recherche appliquée dans le cadre du Programme de coopération technique de l'OIT.

En 1992, l'activité de recherche se poursuivra dans les domaines suivants: la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation de systèmes de formation à distance; les applications de nouvelles technologies de l'information et l'accroissement de la productivité dans les petites et moyennes entreprises; l'accroissement de la productivité dans les services publics; la gestion de centres d'information et de ressources didactiques; la formation des jeunes défavorisés; la formation en matière de gestion de la coopération technique; les nouvelles technologies de la formation; l'analyse des politiques et la planification de l'enseignement professionnel.

Ces activités de recherche et de développement aboutiront à la production de nouvelles de formation qui, grâce à la flexibilité de leur structure modulaire, seront transférables et adaptables aux besoins des différents pays.

FINANCEMENT

Les cours réguliers sont ouverts tant aux candidats titulaires d'une bourse d'étude qu'à ceux qui disposent d'une possibilité propre de financement. Ces personnes peuvent envoyer leur candidature directement au Centre.

Le Centre international de formation de l'OIT n'est pas un organisme de financement et ne peut donc octroyer de bourses d'étude.

- Paiement par virements des traitements des agents
sous-statut assimilés et sous-contrat

- Département Ministériel : Ministère de l'Enseignement Primaire
et Secondaire

- Mois de : Janvier 1989

Afin de créditer les comptes repris ci-dessous,
il y a lieu de virer la somme de : UN MILLION QUATRE-VINGT CINQ
MILLE CENT-UN FRANCS RWANDAIS (1.085.101,-Frs) au profit de
l'établissement financier suivant : Caisse d'Épargne du Rwanda

N° d'ordre :	Noms et Prénoms	N° de compte-Localité	Montant net
:	:	: <u>Caisse d'Épargne du Rwanda</u>	:
:	:	: a) <u>Kigali-Ville</u>	:
01	: NYIRASAFALI Pascasie	: N° 16078/144080203	: 19.065,-Frs
02	: NIZEYIMANA Félicien	: N° 209908/10	: 15.292,-Frs
03	: MWITAKUZE Jeanne d'Arc	: N° 209069	: 15.815,-Frs
04	: MUKANKUSI Béatrice	: N° 209198/04	: 11.097,-Frs
05	: RUBAYIZA Didace	: N° 40.775/02.10	: 16.893,-Frs
06	: AKAYEZU Marie Antoinette	: N° 209280/08	: 13.230,-Frs
07	: NSENGIYUNVA Juliette	: N° 18283/277840209	: 10.414,-Frs
08	: MURYEMANZI Bernard	: N° 13.337.02.05	: 15.167,-Frs
09	: GATASHYA Jean Berchmans	: N° 19.399.02.02	: 24.820,-Frs
10	: MUKASITA Odile	: N° 80.634/10	: 21.956,-Frs
11	: NYIRANEZA Suzanne	: N° 200.807/06	: 34.499,-Frs
12	: NDARUHURSE Jean	: N° 209.140/02	: 21.562,-Frs
13	: GASHUNGU Libère	: N° 80.210.203	: 30.288,-Frs
14	: UWAMALIYA Vénantie	: N° 99884/02 n° du livret	: 14.798,-Frs
15	: NYIRANSHAMUKUNDA Marie : Immaculée	: : N° 152048	: : 25.867,-Frs
16	: BYAMUKAMA Laurent	: N° 18217/06	: 19.539,-Frs
17	: NTAKEMBLINO Elie	: N° 5666/02.03	: 15.881,-Frs
18	: MURYANGABE Samuel	: N° 15723/415890205	: 27.100,-Frs
19	: YAKUNDA Léon Aimable	: N° 99299/02	: 23.582,-Frs
20	: KAMUYUMBU Marie Goretti	: N° 200520/04	: 17.078,-Frs
21	: NKULIKIYE Thérèse	: N° 209129/01	: 17.851,-Frs
22	: MUSAHYIMANA Gaudence	: N° 209961/06	: 13.655,-Frs
23	: SEBULIMWA Saïdi	: N° 872/02.04	: 11.187,-Frs
24	: MUKAKARANGWA Marie	: N° 3,550/02,08	: 12.002,-Frs
25	: HABUMUISHA Etienne	: N° 16284/197850210	: 11.043,-Frs

.../...

8

N° d'ordre :	Noms et Prénoms :	N° de compte-Localité :	Montant net :
		Caisse d'Epargne du Rwanda	
		b) <u>Kacyiru</u>	
01	: NTANOPALE Immaculée	: N° 149466	: 22.593,-Frs
02	: NYIRARATWARE Marie Chantal	: N° 56067	: 16.743,-Frs
03	: UWIZEYIMANA Adorata	: N° 156002	: 17.561,-Frs
04	: NYIRAMAFARANGA Winifride	: N° 56264	: 17.110,-Frs
05	: GAKUBA Emmanuel	: N° 152035	: 22.864,-Frs
06	: ZIGILIMSHUTI Jean de Dieu	: N° 56446	: 10.572,-Frs
07	: MUKAMANA Fatuma	: N° 56467	: 10.572,-Frs
08	: BWICUBUGIZE Jean Baptiste	: N° 56470	: 6.725,-Frs
09	: SIBOMANA Tite	: N° 56472	: 10.021,-Frs
10	: NYIRABWANA Ignace	: N° 56474	: 6.074,-Frs
11	: MUKANGOGA Marie Rosette	: N° 56475	: 10.021,-Frs
12	: NYIRERUKA Lambert	: N° 163400	: 7.478,-Frs
13	: MUTABAZI Alphonse	: N° 152064	: 9.313,-Frs
14	: RUTAREMARA Jean Baptiste	: N° 158011	: 9.971,-Frs
15	: MUJYANAMA Félicien	: N° 160335	: 5.947,-Frs
16	: SIMBAYOHEWE Joseph	: N° 163323	: 4.642,-Frs
17	: BWANAMUDOGO Jean Baptiste	: N° 149469	: 9.971,-Frs
18	: MUTABAZI Jérôme	: N° 241150	: 3.697,-Frs
19	: MUZUNGU Daniel	: N° 56495	: 4.642,-Frs
20	: IYAKAREMYE Tharcissie	: N° 56368	: 11.187,-Frs
21	: MUKAMAZERA Séraphine	: N° 56468	: 8.501,-Frs
22	: BAZIRAKE Valens	: N° 56471	: 5.947,-Frs
23	: MURYANTARE Bonaventure	: N° 163181	: 10.327,-Frs
24	: SIBYATSI Alexis	: N° 163363	: 7.688,-Frs
25	: RWEMALIKA Frédéric	: N° 153077	: 5.897,-Frs
		: sous/Total	: 256.084,-Frs
		c) <u>Gikondo</u>	
01	: HAKIZIMANA Sylvestre	: N° 160.768	: 4.642,-Frs
Total Général Caisse d'Epargne du Rwanda			: 1.085.101,-Frs

ZIGAMA Denis,
Gestionnaire des Crédits.-



Article 7:

Le délai de remboursement commence à courir à dater du mois qui suit celui où le montant a été effectivement mis en possession du bénéficiaire.

Article 8:

En cas de cessation de service par le bénéficiaire, celui-ci doit fournir au prêteur, qui les appréciera, les moyens par lesquels il s'acquittera des engagements contractés en vertu du présent contrat. En cas de décès, ses ayants-droits seront tenus d'assurer le paiement du solde en respectant le calendrier prévu à l'article 5.

Article 9:

Le remboursement sera directement exigible pour la totalité du montant prêté s'il est constaté que le bénéficiaire a détourné ledit montant de sa destination.

Article 10.

Les contestations résultant de l'application du présent contrat seront tranchées en application du droit rwandais et les clauses du présent contrat.

Article 11:

Pour toutes les communications en rapport avec ce contrat, les parties élisent domicile aux adresses suivantes:

Le Prêteur

Gouvernement rwandais
Ministère des Finances et de
l'Economie
B.P. 158 KIGALI.

Le Bénéficiaire

Mr, M~~me~~, M~~lle~~... KABANO Paul.....
(adresse complète)
C.N.D.
B.P. 352 KIGALI.

Article 12:

Le présent contrat sort ses effets le jour de sa signature et prend fin le jour du dernier remboursement.

Fait à KIGALI, le. 17/07/1986.

Pour le Gouvernement Rwandais
Le Ministre des Finances et de
l'Economie.

P.O. A. [Signature]

Le BENEFCIAIRE

..... KABANO Paul.....

[Signature]



CONTRAT DE PRET POUR L'ACQUISITION D'UNE MAISON
D'HABITATION EN FAVEUR DES AGENTS S/CONTRAT DE
L'ADMINISTRATION CENTRALE.

Contrat n° 556/fi 07.05

du 12 AOUT 1986

Entre

Le Gouvernement de la République Rwandaise représenté par le
ministre des Finances et de l'Economie, d'une part;

Et

Mr, M^{me}, M^{lle} ~~.....~~ **KABANO Paul**....., d'autre part;

Il est convenu ce qui suit:

Article 1:

Le Gouvernement de la République Rwandaise, ci-après dénommé le
PRETEUR, accepte d'accorder à Mr, M^{me}, M^{lle} ~~.....~~ **KABANO Paul**.....
ci-après dénommé le BENEFCIAIRE un prêt sans intérêt de **38.000** FRW
destiné à l'acquisition d'une maison d'habitation.

Article 2:

Le montant de ce prêt sera utilisé conformément à sa destination au
plus tard dans les 3 mois après que le bénéficiaire en aura pris possession.
Celui-ci s'engage à fournir au prêteur dans le même délai les documents consta-
tant l'acquisition ou le démarrage des travaux de construction.

Article 3:

Le bénéficiaire est tenu au remboursement intégral du montant lui prêté.
Aucune circonstance ne peut le soustraire à ce remboursement.

Article 4:

La maison acquise grâce à ce prêt constitue la garantie même du prêt.
Il ne pourra faire l'objet d'aliénation sous quelque forme que ce soit sans
l'autorisation du prêteur sauf après amortissement du prêt.

Article 5:

Le remboursement de ce prêt s'effectuera par prélèvement sur le salaire
mensuel brut du bénéficiaire, d'une fraction de 1/24e du montant prêté durant
24 mensualités. Toutefois, il est loisible au bénéficiaire d'effectuer des versements
anticipatifs au compte n° 210101 de l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda ou chez le
comptable public de son ressort. Dans cette hypothèse, le bénéficiaire devra
transmettre le reçu de versement délivré par la Banque Nationale ou la quittance
délivrée par le comptable public, aux services chargés d'effectuer les prélève-
ments sur son salaire. Le montant à verser mensuellement est fixé à **1.583**.....

Article 6:

Le bénéficiaire ne peut pas prétendre à un autre prêt durant la période
de remboursement, même s'il a effectué un remboursement anticipatif.

Article 7:

Le délai de remboursement commence à courir à dater du mois qui suit celui où le montant a été effectivement mis en possession du bénéficiaire.

Article 8:

En cas de cessation de service par le bénéficiaire, celui-ci doit fournir au prêteur, qui les appréciera, les moyens par lesquels il s'acquittera des engagements contractés en vertu du présent contrat. En cas de décès, ses ayants-droits seront tenus d'assurer le paiement du solde en respectant le calendrier prévu à l'article 5.

Article 9:

Le remboursement sera directement exigible pour la totalité du montant prêté s'il est constaté que le bénéficiaire a détourné ledit montant de sa destination.

Article 10:

Les contestations résultant de l'application du présent contrat seront tranchées en application du droit rwandais et les clauses du présent contrat.

Article 11:

Pour toutes les communications en rapport avec ce contrat, les parties élisent domicile aux adresses suivantes:

Le Prêteur

Gouvernement rwandais
Ministère des Finances et de
l'Economie
B.P. 158 KIGALI.

Le Bénéficiaire

Mr, ~~Mme, Melle~~... KABEGEYA Léonidas
(adresse complète)
C.N.D.
B.P. 352 KIGALI.

Article 12:

Le présent contrat sort ses effets le jour de sa signature et prend fin le jour du dernier remboursement.

Fait à KIGALI, le 17/07/1986.

Pour le Gouvernement Rwandais
Le Ministre des Finances et de
l'Economie.

P.O. [Signature]

Le BENEFCIAIRE

KABEGEYA Léonidas

[Signature]



CONTRAT DE PRET POUR L'ACQUISITION D'UNE MAISON
D'HABITATION EN FAVEUR DES AGENTS S/CONTRAT DE
L'ADMINISTRATION CENTRALE.

Contrat n° 555/fin 07.05

du 12 AOUT 1988

Entre

Le Gouvernement de la République Rwandaise représenté par le
Ministre des Finances et de l'Economie, d'une part;

Et

Mr, Mme, Melle /// /// KAREGEYA Léonidas....., d'autre part;

Il est convenu ce qui suit:

Article 1:

Le Gouvernement de la République Rwandaise, ci-après dénommé le
PRETEUR, accepte d'accorder à Mr, /// /// KAREGEYA Léonidas.....
ci-après dénommé le BENEFICIAIRE un prêt sans intérêt de 50.000.....FRW
destiné à l'acquisition d'une maison d'habitation.

Article 2:

Le montant de ce prêt sera utilisé conformément à sa destination au
plus tard dans les 3 mois après que le bénéficiaire en aura pris possession.
Celui-ci s'engage à fournir au prêteur dans le même délai les documents consta-
tant l'acquisition ou le démarrage des travaux de construction.

Article 3:

Le bénéficiaire est tenu au remboursement intégral du montant lui prêté.
Aucune circonstance ne peut le soustraire à ce remboursement.

Article 4:

La maison acquise grâce à ce prêt constitue la garantie même du prêt.
Il ne pourra faire l'objet d'aliénation sous quelque forme que ce soit sans
l'autorisation du prêteur sauf après amortissement du prêt.

Article 5:

Le remboursement de ce prêt s'effectuera par prélèvement sur le salaire
mensuel brut du bénéficiaire, d'une fraction de 1/24e du montant prêté durant
24 mensualités. Toutefois, il est loisible au bénéficiaire d'effectuer des versements
anticipatifs au compte n° 210101 de l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda ou chez le
Comptable public de son ressort. Dans cette hypothèse, le bénéficiaire devra
transmettre le reçu de versement délivré par la Banque Nationale ou la quittance
délibrée par le comptable public, aux services chargés d'effectuer les prélève-
ments sur son salaire. Le montant à verser mensuellement est fixé à 2.085.....

Article 6:

Le bénéficiaire ne peut pas prétendre à un autre prêt durant la période
de remboursement, même s'il a effectué un remboursement anticipatif.